Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

BAOBAB TUNISIE SA

Société **Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars**
Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.
Identifiant unique : 1314598V
Tél : 71 843 600-Fax : 71 843 600
E-mail : contact-tunisie@baobab.bz

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Microcred 2019-1 »
De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2019** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 30millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.
Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réuni en date du **25/06/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

CATEGORIE	*DUREE*	*TAUX D'INTERET*	*AMORTISSEMENT ANNUEL*
Catégorie A	**5 ans**	**13% et/ou TMM+3,5%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**
Catégorie B	**7 ans dont 2 ans de grâce**	**13,5%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année**

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant** :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.
Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «Microcred 2019-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **05/08/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **04/11/2019**.
Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 millions de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **04/11/2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Boabab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- ✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.
De plus, cette émission obligataire permettra à la société d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- ***Législation sous laquelle les titres sont créés*** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- ***Dénomination de l'Emprunt*** : Microcred 2019-1.

- ***Nature des Titres*** : Titres de créance.

- ***Forme des Titres*** : Nominative.

- ***Catégorie des Titres*** : Ordinaire.

- ***Modalité et délais de délivrance des Titres*** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

- ***Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement***: Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- ***Date de jouissance des Intérêts*** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/11/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **04/11/2019**.

- ***Date de règlement*** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- ***Taux d'intérêt*** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :

  - **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 13% et/ou variable TMM+3,5%
  - **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 13,5% l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

• *Taux fixe :* Taux annuel brut de 13% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

• *Taux fixe :* Taux annuel brut de 13,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Amortissement et remboursement*** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/11/2024** pour la catégorie A et le **04/11/2026** pour la catégorie B.

- ***Prix de remboursement*** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- ***Paiement*** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04 novembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/11/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **04/11/2020** pour la catégorie A et le **04/11/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ***Taux de rendement actuariel et marge actuarielle*** *:*

✓ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

✓ ***Marge actuarielle (souscription à taux variable) :***

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,4575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,9575% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ ***Durée totale***

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt «Microcred 2019-1 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,5777 années pour la catégorie A et 3,8719 années pour la catégorie B.

.

- ✓ ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt**.

- ✓ ***Garantie*** :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Microcred 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- ✓ ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.